COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2016.

Présents : DELORD Martin – CAREL May Linh COTE Corinne – EVESQUE Mathieu - FURSTOSS-PASTORE Evelyne – GERMAIN Stéphane – TEISSIER François – VERGNET Jean Paul – VIGNE Alexandre.

Absents : ALTOUNIAN Nicolas – BOYNE Virginie

- **Projet de plan de circulation motorisée au cœur du Parc National des Cévennes**

Avis défavorable du Conseil Municipal.

- **Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental pour les travaux de traversée du village**

Validation pour la demande de subvention complémentaire. 16 000 € pour la Commune et 100 000€ pour le CD30,

- **Projet Aiguebonne Prometra**

Une subvention de 150 € est accordée.

- **Cession du terrain pour le futur Café de pays et transfert du jardin public**

Validation pour le céder aux porteurs de projet contre le réaménagement de l'aire de jeux sur le terrain voisin.

- **Recrutements rythmes scolaires 2016/2017**

Validation de la reconduction des contrats.

- **Prorogation du temps de travail de Carole MORIN-LIBOUREL pour la garderie scolaire 2016/2017**

Validation du Conseil Municipal.

- **Garderie du matin à l'école : CALAZEL Maryvonne**

Validation du Conseil Municipal.

- **Demande d'Alain CAUSSE d'acquisition de terrain communal**

Pas de décision prise. A réfléchir. En attente. Voir si d'autres demandes identiques.

- **Demande de Francis ANDRE (la Foulcarie) d'acquisition de terrain communal**

Refus du Conseil Municipal.

- **Loyer du cabinet médical de la naturopathe**

Décision d'un loyer de 80 € mensuel.

- **Décisions modificatives aux Budgets Commune et CCAS**

Validation du Conseil Municipal.

- **Assurance pour tous les risques pour machine agricole de moins de 10 ans.**

Validation du Conseil Municipal.

- **Demande d’achat de concession au columbarium par Mesdames GELY et FRANCON :**

Refus du Conseil Municipal. Les demanderesses ne répondent pas aux conditions énoncées par le règlement du cimetière.

- **Epave véhicule Sylvie CAREL-PASTORE :**

Gêne pour la fête votive. Fabien TURC l'enlèvera début de semaine et la déposera à la déchetterie de Camprieu avec l’accord de la propriétaire.

- **Suppression de la Régie des repas de l’école :**

Validation du Conseil Municipal.

- **Coût repas suite à la reprise du contrat de l'ARFA**

Ecole et crèche : 6€
Personnes agées : 9€.

- **Panneaux d'affichage :**

Reporté au prochain Conseil municipal.

Fin de la séance 11h15.